

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2004 portant création du Diplôme Interuniversitaire ONCO-GERIATRIE modifié par les arrêtés du 06 Juillet 1998 et 29 Mai 2000 et 02 Juillet 2012 et 07 Avril 2014 et 21 Juillet 2014 et du 02 juillet 2019

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022 un jury d'examen pour le
Diplôme Interuniversitaire ONCO-GERIATRIE

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR LOTZ Jean-Pierre (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

PROFESSEUR PAILLAUD Elena - (PU / PH)

DOCTEUR ROOS WEIL Damien - (PH)

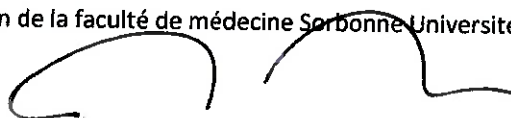
DOCTEUR GHEBRIOU Djamel - (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 22 avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU